



## ● La Garantie « Indemnités Journalières » pour le maintien de vos revenus

Les +

- **Possibilité de prolonger les indemnités journalières** jusqu'à l'âge de 70 ans en cas de poursuite d'une activité professionnelle au-delà de 67 ans. La prestation correspond alors à 50% du montant de l'IJ assuré. Si l'assuré détient un contrat de retraite Madelin ou un plan d'épargne retraite individuel Abeille Retraite Professionnelle, c'est la totalité qui est versée.
- **En cas de mi-temps thérapeutique**, une indemnité égale à 50% du montant de l'indemnité journalière garantie est versée pour un même accident ou une même maladie au maximum pendant 12 mois.
- **Indemnisation possible dès le 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation** (ou chirurgie ambulatoire) si l'arrêt de travail<sup>(1)</sup> est supérieur à 3 jours et 1<sup>er</sup> jour d'accident.
- **Pour les professions libérales réglementées, les affections psychiques sont indemnisées sans condition d'hospitalisation, après application de la franchise choisie.**

## ● La Garantie « Rente d'Invalidité »

Au terme de 1095 jours d'incapacité prolongée mais aussi dès que la preuve de l'état d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle garantie est apportée, vous recevez une rente d'invalidité payable jusqu'à votre départ en retraite et au plus tard jusqu'à votre 67<sup>ème</sup> anniversaire.

Les +

- En cas d'Invalidité Permanente Partielle ou Totale :**
- **Le calcul de la rente est très avantageux :**
    - la rente est servie à 100%, à partir de 66% d'invalidité,
    - la rente est servie à 50% lorsque votre invalidité est égale à 33%,
    - la rente est versée sur la base de T/66 lorsque votre invalidité (T) est supérieure ou égale à 33% et inférieure à 66%.
  - **Pour les professions libérales réglementées :**
    - l'évaluation de votre invalidité est basée exclusivement sur votre incapacité professionnelle à exercer votre métier, sans tenir compte des possibilités de reclassement professionnel. Si exceptionnellement, votre taux d'incapacité fonctionnelle est supérieur à votre taux d'incapacité professionnelle, Abeille Vie retient soit le taux fonctionnel s'il est supérieur ou égal à 33%, soit les deux taux.
    - Vous pouvez choisir de bénéficier d'une rente dès 16% en cas d'invalidité permanente partielle.
    - **Les affections psychiques sont indemnisées sans condition d'hospitalisation, après application de la franchise choisie.**
    - **Pour les professions libérales non réglementées :**
      - Votre taux d'invalidité est déterminé à partir de votre incapacité fonctionnelle et professionnelle, laquelle est basée uniquement sur votre incapacité à exercer votre métier, sans tenir compte des possibilités de reclassement professionnel.
      - Vous pouvez choisir de bénéficier d'une rente **dès 20%** en cas d'invalidité permanente partielle.

## Pour assurer le paiement de vos frais professionnels

### ● La Garantie « Indemnités de Remboursement des frais professionnels »

- En cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail vous percevez une indemnité journalière visant à couvrir tout ou partie de vos frais professionnels permanents : salaires et charges sociales, loyers et charges relatifs aux locaux professionnels...
- Couverture en cas d'incapacité partielle de travail : dans les mêmes conditions que les indemnités journalières.

## Pour faire face aux dépenses imprévues supplémentaires

### ● La Garantie « Capital Confort Invalidité »

En cas d'Invalidité Permanente, vous pouvez percevoir un capital que vous utilisez librement afin de faire face aux dépenses liées à l'aménagement et l'équipement de votre logement ou encore de votre voiture.

### ● La Garantie « Allocation Hospitalisation »

Lorsque vous êtes hospitalisé plus de 3 jours, une allocation journalière vous est versée dès le 1<sup>er</sup> jour si l'hospitalisation fait suite à un accident ou à compter du 4<sup>ème</sup> jour si elle fait suite à une maladie. Cette allocation vous est versée pour une même maladie ou un même accident pendant 365 jours d'hospitalisation maximum, y compris les rechutes et complications.

## Pour encore plus de confort

### ● La Garantie « Allocation Enfant Hospitalisé »

Percevez une allocation de 50 € ou 100 € par jour en cas d'hospitalisation de votre enfant fiscalement à charge.

### ● La Garantie « Exonération du Paiement des Cotisations »

Elle permet la prise en charge totale ou partielle de vos cotisations par l'assureur lorsque, suite à une maladie ou un accident, vous êtes en Incapacité Temporaire Totale de travail ou en Invalidité Permanente Totale ou Partielle garanties. Cette garantie est réservée aux adhérents personnes physiques.

### ● Un service d'assistance inclus

- Des services pour vous aider en cas d'immobilisation au domicile ou d'hospitalisation imprévue : garde d'enfants à domicile, aide à domicile...
- Un soutien psychologique en cas d'événements graves.

**En résumé,  
les 5 bonnes raisons  
de choisir Abeille  
Senséo Prévoyance  
Libéral !**

- 1 Une protection à la carte qui vous permet de choisir vos garanties en fonction de votre situation et de vos besoins.
- 2 Une fiscalité avantageuse tant au titre du capital décès que sur les cotisations éligibles au régime fiscal « loi Madelin »<sup>(2)</sup>.
- 3 Une tarification avantageuse.
- 4 Pour les professions libérales réglementées : une évaluation exclusivement professionnelle de l'invalidité et un mode d'indemnisation avantageux et ce, dès 16% d'invalidité ; pour les professions libérales non réglementées : un seuil d'intervention dès 20% d'invalidité.
- 5 Le professionnalisme de votre Conseiller en Assurances.

La gamme Abeille Senséo Prévoyance a été reconnue en 2020 avec 2 Labels d'Excellence décernés par les Dossiers de l'Epargne

**N'hésitez pas à en parler avec votre Conseiller en Assurances.**

(1) Incapacité Temporaire de Travail.

(2) Hors cotisation liée au capital décès qui n'entre pas dans le cadre fiscal de la « loi Madelin », dans les conditions et limites prévues par la réglementation fiscale en vigueur. Fiscalité réservée aux TNS non agricoles.

(3) Coût de la cotisation la 1<sup>ère</sup> année, pour un non fumeur de 40 ans, sans déplacements fréquents, ni travaux manuels dangereux, accepté aux conditions normales (sans surprimes ni exclusions particulières). Tarif en vigueur en juin 2022.

(4) Pour toute personne ne présentant aucun problème de santé et ne pratiquant aucune activité à risque.

Informations fournies sous réserve de l'évolution des dispositions contractuelles, fiscales et légales.

Tous les détails des garanties, y compris les exclusions et les délais d'attente, figurent dans la Notice valant Note d'Information, disponible auprès de votre Conseiller en Assurances.

Document à caractère publicitaire mis à jour au 01/06/2022.